

La trottinette électrique, ce n'est pas un jouet !

Face aux nombreux accidents liés à l'utilisation de la trottinette électrique et à l'ignorance de ses utilisateurs en matière de réglementation, l'**UFC-Que Choisir Val-de-Seine**, a préparé une affichette destinée à informer les jeunes et les moins jeunes.

Le saviez-vous ?

- La trottinette électrique est interdite aux moins de 12 ans.

Contrairement à une idée fausement répandue, votre assurance habitation ne couvre pas les risques liés à son utilisation.

- Il vous faut souscrire un contrat d'assurance spécifique pour l'utilisation de votre trottinette.

BIEN CIRCULER EN TROTINETTE ÉLECTRIQUE

